



Service civique sur un poste

Par **florianl**, le **20/11/2015** à **15:41**

Bonjour

Dans mon domaine les offres d'emplois sont assez rares et aujourd'hui je suis tombé sur une offre d'emploi avec mon intitulé de poste mais pour un service civique. J'ai bien sur postulé en précisant que je cherchais un véritable poste mais j'aimerais savoir à quel point il est légal de faire cela.

J'ai quand même bac +5 et qu'on puisse embaucher un service civique sur un poste qui devrait être destiné à quelqu'un de diplômé me met en rogne d'autant plus que je plains le service civique qui va se retrouver sacrément perdu.

voici ce que raconte l'offre.

[citation] Type de contrat:

Service civique

Poste / Métier:

EDUCATEUR SPORTIF

Le volontaire participe, aide et intervient, en lien avec l'éducateur sportif, auprès des jeunes dans la pratique des activités sportives.

Ses missions consisteront à : - Participer et collaborer, avec l'éducateur sportif, à l'accompagnement et à l'encadrement des jeunes dans les activités sportives ; - Participer au développement des activités sportives adaptées et aux événements sportifs ; - Faciliter la pratique sportive adaptée par un accompagnement renforcé des jeunes en situation de handicap ; - Conceptualiser une communication autour des activités sportives ; - Consolider la partenariat externe et développer la collaboration en interne ; - Innover et créer le matériel adapté nécessaire à la pratique des activités sportives des jeunes en situation de handicap.

[/citation]

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **20/11/2015** à **19:58**

Bonjour,

Il faudrait en savoir plus sur le type d'employeur qui diffuse ce genre d'annonce mais de toute façon, vous n'êtes pas forcé de postuler...

Je vous propose [ce dossier](#)...